

ANNEXE 1 – TARIFS MUNICIPAUX

MODIFIEE PAR DELIBERATION du 28/06/2023

CATEGORIE DE TARIFS COMMUNAUX	TARIFS EN VIGUEUR
DROITS DE PLACE ET STATIONNEMENT	
Fête patronale, foires, baraques et manèges	
manège de 0 à 20 m ² forfait installation coût par jour	2,00 € 2,00 €
manège + de 20 m ² à 30 m ² forfait installation coût par jour	5,00 € 2,50 €
manège + de 30 m ² à 150 m ² forfait installation coût par jour	10,00 € 3,00 €
manège supérieur à + de 150 m ² forfait installation coût par jour	70,00 € 4,00 €
Cirque < 200 m ² (par jour d'occupation dans la limite de 5 jours – y compris jour d'arrivée et de départ)	20,00 €
Cirque ≥ 200 m ² (pour un maximum de 5 jours)	200,00 €
Autres spectacles ou manifestations payantes (théâtres ambulants,...)	100,00 €
Marchands ambulants (fleurs, glaces,...) – demi-journée	5,00 €
Marchands ambulants (fleurs, glaces,...) – journée	10,00 €
Camion vente (outillage, meubles,...)	80,00 €
Brocante/vidé-grenier (forfait pour 5 ml)	10,00 €
Places et voiries pour toute manifestation (sauf associations assurant une manifestation relevant de l'intérêt général) – par m ²	1,10 €
Marché hebdomadaire (par ml)	1,10 €
Marché hebdomadaire (forfait de raccordement électrique – par stand)	1,00 €
Forfait de raccordement électrique (autre que marché)	10,00 €
Implantation de terrasses devant cafés, restaurants ou hôtels dans les limites autorisées : redevance périodique par m ² et par mois	1,50 €
Implantation d'étalages devant commerces dans les limites autorisées : redevance périodique par m ² et par mois	1,50 €
Installation d'un échafaudage (par m ² et par jour)	0,50 €
Emprise sur le domaine public avec une palissade de chantier (par ml et par jour)	1,00 €
Dépôt de terre, gravats, matériaux divers (par jour) gratuit 1 ^{er} jour	20,00 €
Dépôt de benne pour gravats (par unité et par jour) gratuit 1 ^{er} jour	10,00 €
Neutralisation de place de stationnement (ex : déménagement) – (par place et par jour)	2,00 €
Droit de place taxis et ambulances si emplacement réservé (par emplacement et par an)	50,00 €
Emplacement réservé pour les transports de fond (par emplacement et par an)	500,00 €
Coffret relais postal (par coffret et par an)	10,00 €
Occupation des emprises du domaine public situées en limite de propriété des parcelles appartenant à des personnes physiques (convention d'occupation à titre précaire et révocable à établir selon les termes de la délibération n°2014-117 du Conseil Municipal du 27 juin 2014) – par an	15,00 €
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES	
Photocopie A4 N&B	0,15 €
Photocopie A3 N&B	0,20 €
Photocopie couleur A4	0,35 €

Photocopie couleur A3	0,70 €
Fax	0,20 €
Copie d'un document administratif sur cédérom	2,50 €
Copie d'un extrait cadastral (téléchargeable gratuitement sur internet)	3,00 €
Urbanisme – frais de recherche de documents administratifs de 1984 à nos jours	8,00 €
Urbanisme – frais de recherche de documents administratifs avant 1984	16,00 €
Urbanisme – forfait pour copie d'un dossier d'urbanisme (DP, PC,...)	50,00 €
PUBLICITE DANS LES SUPPORTS DE COMMUNICATION COMMUNAUX	
Publicité de 60 mm x 45 mm	350,00 €
Publicité de 120 mm x 45 mm	450,00 €
Publicité de 105 mm x 148 mm (1/4 page)	900,00 €
Publicité de 210 mm x 148 mm (1/2 page)	1 800,00 €
Publicité de 210 mm x 297 mm (page entière)	3 600,00 €
MIEL du CMEJ	
Pot de miel de 500 g	6 €
GUIDE « DE SCARPONNE A DIEULOUARD »	
	8,50€
PRESTATIONS FUNERAIRES	
NOUVELLE CONCESSION	
Concession de terrain trentenaire	310,00 €
Concession cinéraire trentenaire (1m ²)	190,00 €
Case trentenaire dans un columbarium	920,00 €
Concession de terrain pour 15 ans	200,00 €
Concession cinéraire pour 15 ans (1m ²)	110,00 €
Case pour 15 ans dans un columbarium	550,00 €
RENOUVELLEMENT DE CONCESSION	
Concession de terrain trentenaire	310,00 €
Concession cinéraire trentenaire (1m ²)	190,00 €
Case trentenaire dans un columbarium	920,00 €
Concession de terrain pour 15 ans	200,00 €
Concession cinéraire pour 15 ans (1m ²)	110,00 €
Case pour 15 ans dans un columbarium	550,00 €
FOURNITURE DE CUVE	
Fourniture et pose d'une cuve d'une place	965,00 €
Fourniture et pose d'une cuve de deux places	1 578,00 €
Fourniture et pose d'une cuve de trois places	2 384,00 €
CAVURNE	
Fourniture et pose d'une caverne	331,00 €

BOIS COMMUNAUX	
Coupe de bois communal –cession (le stère de bois)	10,00 €
JARDINS COMMUNAUX	
Pâtis communaux (par an)	20,00 €
ETAT CIVIL	
Cadeau de mariage, noces d'or et plus (valeur maximale)	25,00 €
MISE A DISPOSITION CLES ET BADGES	
Mise à disposition d'une clé gratuitement au Président – facturation à partir de la deuxième clé y compris en cas de perte de la 1 ^{ère} clé gratuite (réservé aux associations bénéficiaires des installations)	15,00 €
Mise à disposition d'un badge pour l'accès aux vestiaires football du stade Marcel Crusem (1 ^{er} badge gratuit transmis au Président – facturation à partir du 2 ^{ème} badge y compris en cas de perte du 1 ^{er} badge gratuit – réservé aux associations sportives bénéficiaires des installations)	30,00 €

PRET DE MATERIEL COMMUNAL-UNIQUEMENT AUX ASSOCIATIONS	
Consigne éco-cup (la caution est remboursée si le verre est rapporté)	1,00 €
TABLES & BANCS	
Mise à disposition de bancs et tables (associations uniquement) – (forfait par ensemble d'une table et deux bancs)	2,00 €
Mise à disposition de chaises (associations uniquement) – (forfait par chaise)	1,00 €
Mise à disposition de tables (associations uniquement) – (forfait par table)	1,00 €
Mise à disposition de bancs, tables – caution (associations uniquement)	200,00 €
Dégradation/perte d'une table	150,00 €
Dégradation/perte d'un banc	60,00 €
SONO	
Matériel de sono (grande sono, associations uniquement)	50,00 €
Caution pour le prêt du matériel de sono (grande sono)	800,00 €
Matériel de sono (petite sono portative, associations uniquement)	25,00 €
Caution pour le prêt du matériel de sono (petite sono portative, associations uniquement)	600,00 €
CHALET	
Caution pour le prêt des chalets (associations uniquement) – (par unité)	600,00 €
Caution en cas de réservation de plusieurs équipements (ex : 1 chalet + 25 tables + sono)	1000,00 €
Mise à disposition chalet communal / unité (associations uniquement)	50,00 €
TRANSPORTS DU MATERIEL	
Transport matériel (sono, tables, bancs, grilles d'exposition, chalets... pour les associations de Dieulouard –(forfait)	50,00 €
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL TECHNIQUE	
Personnel communal pour interventions diverses travaux voirie, installation matériel manifestation, déneigement, balayage, entretien espaces verts, plomberie, peinture, électricité, nettoyage, service à table (par heure et par agent)	20,00 €
Véhicule léger (Kangoo, express,...) – (par heure)	23,00 €
Véhicule fourgon (trafic,...) – (par heure)	30,00 €
Véhicule lourds ≥ 3,5 t – (par heure)	50,00 €
Tractopelle (par heure y compris le temps de déplacement)	60,00 €
Mini pelle (par heure y compris le temps de déplacement)	40,00 €
Nacelle (par heure y compris le temps de déplacement)	80,00 €
Petit matériel technique (compresseur, cylindre, carottage, taille-haie, souffleur,...) – (par heure)	8,00 €
Gros matériel technique (débroussailleuse, girobroyeur,...) – (par heure)	22,00 €
Balayeuse :	
Tarif horaire (amortissement, personnel, balais,...) – (par heure)	60,00 €
Frais de déplacement (par km)	2,00 €
Traitement des matières de balayage (au m ³)	35,88 €
Location de la tondeuse autoportée dans le cadre d'une formation pour le personnel technique de la Commune (par jour)	196,00 €
PRESTATIONS EAU ET ASSAINISSEMENT	
Eau brute (eau de sortie de la STEP après traitement : uniquement avec les professionnels par convention d'assainissement, soumise aux taxes d'assainissement) – (par m ³)	0,50 €
Dépotage des graisses (par m ³)	58,00 €
Dépotage des matières de curage (par m ³)	13,00 €
Forfait déplacement pour contrôle de conformité EU/EP – prix du m ³ de la part communale assainissement x 15	40,50 €
Diagnostic assainissement et/ou questionnaire assainissement pour cession immobilière ou terrain	100,00 €
Contrôle SPANC	230,00 €

PRESTATIONS ET INTERVENTIONS EAU POTABLE	TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 3 FEVRIER 2017 (en € H.T.)	TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 14 SEPTEMBRE 2018 (en € H.T.)	TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 20 JUIN 2019 (en € H.T.)	TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 1 ^{er} JANVIER 2020 (en € H.T.)	TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 7 JUILLET 2020 (en € H.T.)	TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 1 ^{er} JANVIER 2022 (en € H.T.)
Clôture de dossier (en cas de changement de titulaire d'abonnement, frais forfaitaires appliqués au titulaire partant couvrant la relève du compteur, l'édition de la facture de solde et la mise à jour du fichier)	45,000 €	45,000 €	45,000 €	45,000 €	45,000 €	45,000 €
Déplacement – prix du m ³ d'eau (part commune hors assainissement) x 30	45,300 €	45,300 €	45,300 €	45,300 €	45,300 €	45,300 €
Création nouveau branchement (forfait comprenant toutes les pièces décrites sans l'annexe 6 du règlement de service de l'eau, main d'œuvre et pose jusqu'à 15 ml PE, y compris regard compteur)	1 000, 000 €	1 000, 000 €	1 000, 000 €	1 000, 000 €	1 000, 000 € + prix du pot de branchement	1 000, 000 € + prix du pot de branchement
Jaugeage de compteur (diamètre compris entre 15mm et 50 mm)	100,000 €	100,000 €	100,000 €	100,000 €	100,000 €	100,000 €
Jaugeage de compteur (diamètre compris entre 65 mm et 200 mm)	750,000 €	750,000 €	750,000 €	750,000 €	750,000 €	750,000 €
Compteur disparu ou déplombé – forfait remplacement du compteur (prix du compteur + frais d'intervention) + Qn*x250 xprix du m ³ d'eau (par commune de Dieulouard) Ex : compteur de 15 mm (Qn = 1,5) Qn = débit nominal horaire du compteur	1 578,750 €	1 578,750 €	1 578,750 €	1 578,750 €	1 578,750 €	1 578,750 €

Compteur détérioré (responsabilité du client engagée) – forfait remplacement du compteur (prix du compteur + frais d'intervention) Ex : compteur de 15 mm	150,000 €	150,000 €	150,000 €	150,000 €	150,000 €	150,000 €
Compteur gelé (responsabilité du client engagée) – forfait remplacement du compteur (prix du compteur + frais d'intervention) Ex : compteur de 15 mm	150,000 €	150,000 €	150,000 €	150,000 €	150,000 €	150,000 €
Fermeture de prise et réouverture de prise – prix du m3 d'eau (part commune de Dieulouard hors assainissement) x30	45,300 €	45,300 €	45,300 €	45,300 €	45,300 €	45,300 €
Suppression de prise (forfait travaux et déplacement)	110,000 €	110,000 €	110,000 €	110,000 €	110,000 €	110,000 €
Prise d'eau sur poteau d'incendie avec autorisation :						
Partie fixe location du compteur (par jour) (associations, cirque, fête patronale, baraques et manèges ou toute autre manifestation sur le domaine communal)	0,500 €	0,500 €	0,500 €	0,500 €	0,500 €	0,500 €
Partie fixe location du compteur (forfait) – (toute activité autre que manifestation sur le domaine communal ou activités associatives)	45,000 €	45,000 €	45,000 €	45,000 €	45,000 €	45,000 €
Consommation enregistrée sur le compteur – prix du m3 d'eau (part commune de Dieulouard) x nombre m3 Ex : pour 100 m3	499,000 €	499,000 €	499,000 €	499,000 €	499,000 €	499,000 €
Prise d'eau sur poteau d'incendie sans autorisation – forfait prix du m3	1247,500 €	1247,500 €	1247,500 €	1247,500 €	1247,500 €	1247,500 €

d'eau (part commune de Dieulouard) x 250						
Redevance de raccordement au réseau d'eau		1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €

SERVICE EXTRA SCOLAIRE – Mercredi éducatif journée et centre aéré journée (Selon délibération N° 2024-49 du 26/03/2024)		
Résident à Dieulouard (prix de journée y compris repas du midi et goûter de l'après-midi) : Prix par enfant jusqu'à 2 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	14 €	21,00 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	14,50 €	21,75 €
Quotient familial > à 1000 €	15 €	22,50 €
Non résident à Dieulouard et résident extérieur à la CCBPAM (prix de la journée y compris repas du midi et goûter de l'après-midi) : Prix par enfant jusqu'à 2 enfants. Aide vacances CAF déductible pour centre aéré		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	20 €	30,00 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	20,50 €	30,75 €
Quotient familial > à 1000 €	21 €	31,50 €
Non résident à Dieulouard et résident sur la CCBPAM (prix de la journée y compris repas du midi et goûter de l'après-midi) : Prix par enfant jusqu'à 2 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	17 €	25,50 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	17,50 €	26,25 €
Quotient familial > à 1000 €	18 €	27,00 €
Résident à Dieulouard (prix de journée y compris repas du midi et goûter de l'après-midi) : Prix par enfant à partir de 3 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	12,70 €	19,05 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	13,15 €	19,75 €
Quotient familial > à 1000 €	13,60 €	20,40 €
Non résident à Dieulouard et résident extérieur à la CCBPAM (prix de la journée y compris repas du midi et goûter de l'après-midi) : Prix par enfant à partir de 3 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	18,10 €	27,15 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	18,55 €	27,85 €
Quotient familial > à 1000 €	19 €	28,50 €
Non résident à Dieulouard et résident sur la CCBPAM (prix de la journée y compris repas du midi et goûter de l'après-midi) : Prix par enfant à partir de 3 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	15,40 €	23,10 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	15,85 €	23,80 €
Quotient familial > à 1000 €	16,30 €	24,45 €
Résident à Dieulouard (prix de journée sans repas du midi ni goûter) : Évènements exceptionnels Prix par enfant jusqu'à 2 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	10 €	15,00 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	10,50 €	15,75 €
Quotient familial > à 1000 €	11 €	16,50 €
Non résident à Dieulouard et résident extérieur à la CCBPAM (prix de la journée sans repas du midi ni goûter : évènements exceptionnels Prix par enfant jusqu'à 2 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	16 €	24,00 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	16,50 €	24,75 €
Quotient familial > à 1000 €	17 €	25,50 €
Non résident à Dieulouard et résident sur la CCBPAM (prix de la journée sans repas du midi ni goûter : évènements exceptionnels (selon délibération n°2021-93 du 20/04/2021) Prix par enfant jusqu'à 2 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	13 €	19,50 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	13,50 €	20,25 €
Quotient familial > à 1000 €	14 €	21,00 €

Résident à Dieulouard (prix de journée sans repas du midi ni goûter) : évènements exceptionnels Prix par enfant à partir de 3 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	8,70 €	13,05 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	9,15 €	13,75 €
Quotient familial > à 1000 €	9,60 €	14,40 €
Non résident à Dieulouard et résident extérieur à la CCBPAM (prix de la journée sans repas du midi ni goûter) : évènements exceptionnels Prix par enfant à partir de 3 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	14,10 €	21,15 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	14,55 €	21,85 €
Quotient familial > à 1000 €	15 €	22,50 €
Non résident à Dieulouard et résident sur la CCBPAM (prix de la journée sans repas du midi ni goûter) : évènements exceptionnels (selon délibération n°2021-93 du 20/04/2021) Prix par enfant jusqu'à 3 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	11,40 €	17,10 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	11,85 €	17,80 €
Quotient familial > à 1000 €	12,30 €	18,45 €
SERVICE EXTRA SCOLAIRE – Mercredi éducatif ½ journée (Selon délibération N° 2023-19 du 31/01/2023)		
Résident à Dieulouard Prix par enfant jusqu'à 2 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	5,50 €	8,25 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	5,75 €	8,65 €
Quotient familial > à 1000 €	6 €	9,00 €
Non résident à Dieulouard et résident extérieur à la CCBPAM Prix par enfant jusqu'à 2 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	8,50 €	12,75 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	8,75 €	13,15 €
Quotient familial > à 1000 €	9 €	13,50 €
Non résident à Dieulouard et résident sur la CCBPAM Prix par enfant jusqu'à 2 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	7 €	10,50 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	7,25 €	10,90 €
Quotient familial > à 1000 €	7,50 €	11,25 €
Résident à Dieulouard Prix par enfant à partir de 3 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	4,85 €	7,30 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	5,10 €	7,65 €
Quotient familial > à 1000 €	5,30 €	7,95 €
Non résident à Dieulouard et résident extérieur à la CCBPAM Prix par enfant à partir de 3 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	7,55 €	11,35 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	7,80 €	11,70 €
Quotient familial > à 1000 €	8 €	12,00 €

Non résident à Dieulouard et résident sur la CCBPAM Prix par enfant jusqu'à 3 enfants.		Tarif surfacturé (non réservé)
Quotient familial ≤ à 600 €	6,20 €	9,30 €
Quotient familial > à 600 € et ≤ 1 000 €	6,45 €	9,70 €
Quotient familial > à 1000 €	6,65 €	10,00 €

Mercredis éducatifs 3 créneaux :

- Journée avec repas. (Amplitude possible 8h/18h)
- Matin sans repas (8h /12h)
- Après midi sans repas (13h30/18h)

➤ Accueil périscolaire matin – midi – soir Dieulouard

Montant du quotient familial	Tarif horaire	Tarif horaire surfacturé
QF < 600 €	1,70 €	2,55 €
600 € ≤ QF < 1000 €	2 €	3 €
QF ≥ 1000 €	2,30 €	3,45 €

➤ Accueil périscolaire matin – midi – soir Extérieur

Montant du quotient familial	Tarif horaire	Tarif horaire surfacturé
QF < 600 €	2,55 €	3,90 €
600 € ≤ QF < 1000 €	3 €	4,50 €
QF ≥ 1000 €	3,45 €	4,70 €

➤ Tarifs appliqués pour la restauration scolaire :

	Tarif Repas	Tarif repas surfacturé	+ heure périscolaire
Repas élève résidant à Dieulouard	4,60 €	9,20 €	Voir tarif horaire
Repas élève non résidant à Dieulouard	5,10 €	10,20 €	
Repas adulte	7,30 €		

